



Communiqué de presse - 26 janvier 2015

Union européenne : Les éditeurs de musique s'interrogent sur les préconisations du projet de rapport Reda

A la lecture du rapport de l'eurodéputée Julia Reda rendu public hier, les éditeurs de musique se demandent si le mépris de l'économie culturelle et du financement de la création est un message porteur pour le projet européen.

Réduire la durée de protection c'est obérer l'avenir. Pour générer de nouvelles créations, il faut les financer. Les succès commerciaux d'hier permettent d'investir dans la diversité de demain. Et cette économie repose tant sur la solidité des fondements du droit d'auteur que sur la durée de protection de ce dernier.

Il est inconcevable d'accepter sans mot dire que la solution pour assurer le marché numérique unique soit la dégradation du droit d'auteur - par la mise en place d'exceptions ou l'introduction du *fair use* - et l'abaissement de sa durée. Il semble assez évident que le rapport Reda oublie quelques cibles : le dumping fiscal, la cybercriminalité, la concentration des intérêts financiers entre les mains des géants du net ou plus simplement le niveau trop faible des connexions haut-débit et des capacités d'itinérance.

Cet ensemble de propositions fondé sur des allégations fausses ou approximatives et ignorantes des règles du droit européen met en péril le renouvellement de notre culture européenne dans sa diversité.

Contacts :
Angélique Dascier (CSDEM)
01 48 74 09 29

Marie Seité (CEMF)
01 56 68 86 60